

À l'attention de monsieur Lamine Boubakar

Administrateur provisoire de l'ENS de Lyon

et de madame Emmanuelle Boulineau

Vice-présidente aux Études et Présidente du concours BEL

Lyon, le 5 mai 2023

Objet : Défraiement pour les candidat-es au concours BEL 2023

Monsieur l'Administrateur provisoire, Madame la Vice-Présidente aux Études,

Nous vous remercions d'avoir pris le soin d'informer la communauté de l'établissement sur le report de l'épreuve de composition française du concours BEL. Nous en comprenons les motifs, toutefois nous tenons à vous faire part de nos inquiétudes concernant cette situation, et, plus encore, sur les conséquences qu'elle engendre pour les étudiant-es concerné-es.

Plusieurs milliers d'étudiant-es de toute la France, après avoir consacré deux à trois ans à leur préparation, ont participé à six jours d'épreuves intenses. Les candidat-es ont alors pu se croire en mesure de se reposer, ou d'entamer la préparation exigeante des oraux. Ils et elles subissent désormais les conséquences d'une erreur qui ne relève pas de leur responsabilité.

Nous souhaitons particulièrement attirer votre attention sur les conditions logistiques et matérielles dans lesquelles les étudiant-es participent à ce concours. Nous connaissons votre attachement à ne pas créer d'inégalités entre candidat-es, or ils et elles sont placé-es dans des situations et disposent de ressources très variables. Certain-es habitent ou se forment loin de leur centre d'examen, en raison de l'inéquitable répartition de ceux-ci, ou bien pour accéder à des épreuves de spécialité proposées seulement par quelques uns d'entre eux.

Nous savons que l'auto-censure est un obstacle majeur à l'accès aux conditions favorables de scolarité que propose l'ENS de Lyon. Les candidat-es les plus éloigné-es géographiquement sont souvent parmi les moins préparé-es socialement à se sentir légitimes à candidater et à aller au bout des épreuves du concours d'admission. Il nous semble absolument nécessaire, dans ces conditions, de proposer une aide financière aux étudiant-es pour lesquel·les les coûts d'hébergement et de transport peuvent faire obstacle à la participation à une épreuve supplémentaire non anticipée.

Nous avons pris connaissance d'une publication sur le site de l'ENS de Lyon rejetant cette demande, déjà portée par certain-es candidat-es. Toutefois nous tenons à l'appuyer, pour que soient réparés les surcoûts provoqués par une erreur de l'établissement. Nous espérons que l'École saura assumer la responsabilité qui est la sienne dans l'organisation d'un concours républicain, et mettra en œuvre tous les efforts nécessaires pour ce faire.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur l'Administrateur provisoire, Madame la Vice-Présidente, l'expression de nos meilleures salutations.